

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **8 SEPTEMBRE 2020** à **19 h 30**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller.

Est absente :

Marie-Josée PLEAU,	conseillère.
--------------------	--------------

Assiste également à la séance :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

2020,186 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

2020,187 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler à l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés aux « Affaires nouvelles » :

19.1 ÉQUITÉ SALARIALE.

2020-143 RÉSOLUTION NO 2020-143 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2020,188 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 août 2020.

2020-144 RÉSOLUTION NO 2020-144 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2020

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 août 2020 tel que présenté.

La conseillère Krystel Houle-Plante arrive.

2020,189 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Daniel Dicaire du Centre récréatif Norman Boisvert informe les membres du conseil de la situation de l'aréna depuis le début de la pandémie. Il mentionne que la fermeture de l'aréna, du 13 mars au 21 juin, amène une baisse des revenus malgré qu'il y ait eu des activités durant l'été. De plus, ils font face à des bris majeurs : compresseur, zamboni. Ils font également face à des annulations de partys pour la période des fêtes. M. Dicaire souligne qu'ils vont bientôt leur présenter les états financiers au 31 août 2020

2020,190 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports des mois de juillet et août du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, du Service de sécurité incendie, de la bibliothèque et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

2020,191 COMPTES DU MOIS

2020-145 RÉSOLUTION NO 2020-145 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **QUATRE CENT QUARANTE-SIX MILLE CENT SIX DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (446 106,66 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2020,192 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2020,193 DÉMISSION DU CONSEILLER RAYMOND PAILLÉ

Les membres du conseil prennent acte de la démission du conseiller Raymond Paillé qui est déménagé à l'extérieur de la municipalité.

2020,194 REPRÉSENTANT AU TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS

2020-146 RÉSOLUTION NO 2020-146 REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU TRANSPORT ADAPTÉ ROULI-BUS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-225, le conseil municipal nommait le conseiller Raymond Paillé représentant de la ville au transport adapté Rouli-Bus;

- 2 Le conseiller Raymond Paillé a remis sa démission du conseil municipal, il y a lieu de nommer un nouveau représentant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 17-225.
- 2- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme madame Krystel Houle-Plante, conseillère, pour représenter la ville au Transport adapté Rouli-Bus.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Transport adapté Rouli-Bus.

2020,195 RESSOURCES HUMAINES

2020,195.1 DÉMISSION DE MME HEIDI BÉDARD, INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ET ADJOINTE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Les membres du conseil prennent acte de la démission de madame Heidi Bédard.

2020,195.2 EMBAUCHE DE MME DIANE BEAUCHESNE AU POSTE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

2020-147 RÉSOLUTION NO 2020-147 EMBAUCHE DE MME DIANE BEAUCHESNE À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Heidi Bédard a quitté ses fonctions le 4 septembre 2020, il y a lieu de la remplacer;
- 2 Madame Diane Beauchesne qui a déjà occupé la fonction d'inspectrice en bâtiment pour la ville est disponible;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher madame Diane Beauchesne à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement.
- 2- **CONDITIONS.** Madame Beauchesne sera soumise aux conditions générales de travail telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera remise le plus tôt possible à Mme Diane Beauchesne.

2020,196 MRC D'ARTHABASKA

**2020,196.1 NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT N° 366 CONCERNANT
LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES –
Remplacement de la résolution n° 19-131**

**2020-148 RÉSOLUTION NO 2020-148
NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR
L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 366
CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La MRC d'Arthabaska a adopté le règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques;
- 2 En vertu de ce règlement, la MRC d'Arthabaska détient la compétence exclusive quant à l'élimination, la valorisation, la collecte et le transport des matières résiduelles, dont les boues provenant des fosses septiques, sur le territoire des municipalités desservies par la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);
- 3 En vertu de l'article 35 de ce règlement, la MRC d'Arthabaska souhaite la collaboration de l'ensemble des municipalités en leur demandant de procéder à la nomination d'un employé exerçant la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques, notamment en ce qui a trait à la gestion des infractions;
- 4 Aux termes de la résolution no 19-131 le conseil avait nommé madame Heidi Bédard comme personne désignée;
- 5 Madame Bédard a quitté ses fonctions le 4 septembre 2020 et qu'il y a lieu de désigner un autre employé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉSIGNATION.** Le conseil municipal désigne madame Diane Beauchesne à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée en vue de l'application du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls.
- 2- **REPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 19-131.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

**2020,196.2 ENTENTE RELATIVE AUX COURS D'EAU AVEC LA MRC
D'ARTHABASKA – Personnes désignées –
Remplacement de la résolution n° 19-132**

**2020-149 RÉSOLUTION NO 2020-149
NOMINATION DE PERSONNES
DÉSIGNÉES POUR LES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT :

- 1 Que la MRC d'Arthabaska a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), ci-après citée « la loi »;
- 2 L'entente conclue entre la MRC et la municipalité en vertu de l'article 108 de la loi, relativement à l'application de la politique de gestion des cours d'eau et du règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau;
- 3 Que selon cette entente, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;
- 4 Qu'en vertu de la résolution no 19-132, le conseil municipal avait nommé l'inspectrice en bâtiment et environnement et le contremaître des travaux publics;
- 5 Que l'inspectrice en bâtiment et environnement a quitté ses fonctions en date du 4 septembre 2020 et qu'il y a lieu de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATIONS.** Le conseil municipal nomme l'inspectrice en bâtiment et en environnement, madame Diane Beauchesne, et le contremaître des travaux publics, M. Éric Hamel, à titre d'employés chargés d'exercer la fonction de personnes désignées au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*.
- 2- **REMPACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 19-132.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la MRC d'Arthabaska.

2020,197 RÈGLEMENT GÉNÉRAL N° G-100 Nomination des responsables de l'application du règlement

**2020-150 RÉSOLUTION NO 2020-150
RÈGLEMENT GÉNÉRAL NUMÉRO G-100
RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT
NOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a adopté le Règlement général numéro G-100;
- 2 L'article 9, du chapitre II du règlement stipule :

« L'expression « responsable de l'application du présente règlement » désigne tout membre de la Sûreté du Québec, tout agent de la paix ainsi que tout officier ou employé municipal désigné par résolution du conseil aux fins de l'application de tout ou partie du règlement. »;
- 3 La résolution n° 11-234 concernant la nomination des personnes responsables de l'application du règlement général numéro G-100 a été adoptée le 7 novembre 2011 et qu'il y a lieu de la remplacer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 11-234.
- 2- **NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme responsables de l'application du règlement général numéro G-100 les personnes suivantes :
 - la direction générale et le greffe;
 - le contremaître du Service des travaux publics;
 - l'inspecteur en bâtiment et environnement;
 - le directeur du Service de sécurité incendie.

2020,198 ADMINISTRATION – Achat d'une plieuse-inséreuse

2020-151 RÉSOLUTION NO 2020-151 ADMINISTRATION ACHAT D'UNE PLIEUSE

CONSIDÉRANT QUE` :

- 1 Les employés de l'administration ont des envois de masse à plier;
- 2 Il y a lieu que la ville fasse l'acquisition d'une plieuse pour éviter la manipulation des documents;
- 3 Buropro Citation a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Buropro Citation une plieuse, modèle 98M, le tout tel que prévu à la soumission du 10 août 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (1 499,99 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

2020,199 BUDGET ASPHALTAGE

2020-152 RÉSOLUTION NO 2020-152 BUDGET – TRANSFERT ASPHALTAGE ET CAMÉRA

CONSIDÉRANT QUE` :

- 1 Un montant de 30 000 \$ est prévu au budget 2020 pour les travaux de trottoirs;
- 2 En raison de la pandémie de COVID-19, les travaux de trottoirs ne seront pas réalisés;
- 3 Des travaux d'asphaltage additionnels s'avèrent nécessaires;

- 4 Le Service des travaux publics a besoin d'une caméra pour l'inspection et la location de conduites et pour les espaces clos;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **TRANSFERT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à transférer un montant de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$)** du budget alloué aux travaux de trottoirs pour être affecté de la façon suivante :
 - QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$) pour des travaux d'asphaltage;
 - DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$) pour l'achat d'une caméra P542 Flexiprobe.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

2020,200 RÉFECTION DU 12^E RANG, ENTRE KINGSEY FALLS ET SAINTE-SÉRAPHINE – Mandat pour plans et devis

**2020-153 RÉSOLUTION NO 2020-153
RÉFECTION DU 12^E RANG, ENTRE
KINGSEY FALLS ET SAINTE-SÉRAPHINE
MANDAT POUR PLANS ET DEVIS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les municipalités de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et de Sainte-Séraphine et la Ville de Kingsey Falls veulent procéder à la réfection du 12^e Rang;
- 2 Les municipalités de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et de Sainte-Séraphine ont délégué la Ville de Kingsey Falls pour procéder à la demande de plans et devis pour les travaux;
- 3 Ce projet est admissible à une subvention gouvernementale dans le cadre du Plan d'intervention infrastructures routières locales (PIIRL);
- 4 Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante à la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du 12^e Rang entre Kingsey Falls et Sainte-Séraphine, le tout tel que prévu à l'offre de services no 999-00073243-PP datée du 28 août 2020. Ce mandat est conditionnel à son acceptation par les municipalités de Sainte-Séraphine et Sainte-Élizabeth-de-Warwick.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (86 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Ce montant sera payé par les trois municipalités en fonction du nombre de kilomètres desservant chacune des municipalités :
 - Kingsey Falls : 3,22 km;
 - Sainte-Séraphine : 4,50 km;
 - Sainte-Élizabeth-de-Warwick : 3,17 km.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

2020,201 RÉFECTION DE LA RUE JONCAS, À PARTIR DU BOULEVARD MARIE-VICTORIN VERS LE 12^E RANG – Mandat pour plans et devis

**2020-154 RÉSOLUTION NO 2020-154
RÉFECTION DE LA RUE JONCAS, À PARTIR du
BOULEVARD MARIE-VICTORIN VERS LE 12^E RANG
MANDAT POUR PLANS ET DEVIS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut procéder à la réfection de la rue Joncas, à partir du boulevard Marie-Victorin vers le 12^e Rang sur une distance d'environ 200 mètres;
- 2 Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante à la ville;
- 3 Des fonds sont disponibles au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection de la rue Joncas à partir du boulevard Marie-Victorin vers le 12^e Rang, sur une longueur d'environ 200 mètres, le tout tel que prévu à l'offre de services no 999-00073245-PP, datée du 28 août 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT ET UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS (21 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. Ce montant sera payé par les trois municipalités.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

2020,202 AMÉNAGEMENT DES PARCS MUNICIPAUX – Mandats pour plans et devis

2020,202.1 PARC MUNICIPAL

**2020-155 RÉSOLUTION NO 2020-155
PARC MUNICIPAL
MANDAT POUR PLANS ET DEVIS
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-245, la ville mandatait les Services EXP inc pour la préparation d'un plan d'aménagement du parc municipal;
- 2 Suite à la présentation du projet, il y a lieu de faire préparer les plans et devis d'aménagement paysager;
- 3 La firme Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis d'aménagement paysager du parc municipal, le tout tel que prévu à l'offre de service no 999-00073635-PP, datée du 28 août 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT-HUIT MILLE HUIT CENTS DOLLARS (28 800,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

2020,202.2 PARC AU 9, RUE CARON (PARC DES AÎNÉS)

**2020-156 RÉSOLUTION NO 2020-156
PARC AU 9, RUE CARON (PARC DES AÎNÉS)
MANDAT POUR PLANS ET DEVIS
D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-246, la ville mandatait les Services EXP inc pour la préparation d'un plan d'aménagement d'un parc au 9, rue Caron (parc des aînés);

- 2 Suite à la présentation du projet, il y a lieu de faire préparer les plans et devis d'aménagement paysager;
- 3 La firme Les Services EXP inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Les Services EXP inc. pour la préparation des plans et devis d'aménagement paysager d'un parc au 9, rue Caron, le tout tel que prévu à l'offre de service no 999-00073635-PP, datée du 28 août 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (10 400,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Services EXP inc.

2020,203 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Subvention 2020

2020-157 RÉSOLUTION NO 2020-157 THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES SUBVENTION 2020

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les Production Jean-Bernard Hébert devaient offrir une production durant la saison estivale au Théâtre des Grands Chênes à Kingsey Falls qui a été annulée en raison de la pandémie de la COVID-19;
- 2 Le producteur a demandé à la ville un soutien financier pour l'année 2020 étant donné que le théâtre a été privé de revenus et qu'il n'a pas reçu l'aide gouvernementale prévue par le gouvernement;
- 3 Des crédits sont prévus au budget 2020 pour cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder une subvention de **DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$)** au Productions Jean-Bernard Hébert, pour l'année 2020.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Jean-Bernard Hébert, producteur.

2020,204 AFFAIRES NOUVELLES

2020,204.1 ÉQUITÉ SALARIALE

La directrice générale dépose le document sur l'équité salariale.

2020,205 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 heures.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

